

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRAINES

Compte-rendu sommaire Séance du 27 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune d'AIRAINES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François ROUILLARD, premier Adjoint, remplaçant M. le Maire empêché pour raisons de santé.

Etaient présents: M. François ROUILLARD, M. Dominique BAILLEUL, Mme Paulette LOEUILLET, M. Marcel LENEL, Mme Véronique CROISSET, Adjoint, M. Daniel JOLY, M. Hervé CAGNY, M. Philippe POIREL, Mme Laurence PADÉ, Mme Jacqueline QUILLET (arrivée à 20h15), Mme Déborah VAUDET, M. Thierry FORMET, M. Philippe DAMONNEVILLE, Mme Marie-Hélène BOIGNET et Mme Karine BARTHEY, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: M. Albert NOBLESSE qui donne pouvoir à M. François ROUILLARD, Mme Mélanie BLANCHARD qui donne pouvoir à Mme Paulette LOEUILLET

Etaient absents : M. Jérémy LEROY et Mme Peggy FLANDRE

Secrétaire de séance : M. Daniel JOLY



2017.04.19 : Budget Ville 2017 : Subventions aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état nominatif des subventions annexé à la délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 03 abstentions (*M. Thierry FORMET, Mme Marie-Hélène BOIGNET et M. Philippe DAMONNEVILLE*)

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser aux associations ayant fourni les justificatifs demandés, au titre de l'exercice 2017, les subventions dont le montant global s'élève à 40 000,00 €
- APPROUVE la répartition détaillée des subventions de fonctionnement pour l'année 2017 aux associations annexée à la délibération.

2017.04.20 : Fiscalité Directe Locale 2017 : Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 3 voix contre (*M. Thierry FORMET, Mme Marie-Hélène BOIGNET et M. Philippe DAMONNEVILLE*) et 2 abstentions (*Mme Jacqueline QUILLET et Mme Karine BARTHEY*):

- Vote pour l'année 2017, les taux d'imposition suivants :

	Taux 2017
Taxe d'habitation	16.41
Taxe Foncière (bâti)	12.73
Taxe Foncière (non bâti)	30.90
CFE	13.70
Produit fiscal attendu	551 715.00€

2017.04.21 : Budget Ville : Indemnité des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

2017.04.22 : Budget Ville : Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017,

DECIDE par 14 voix pour, 3 voix contre (*M. Thierry FORMET, Mme Marie-Hélène BOIGNET, M. Philippe DAMONNEVILLE*) et 0 abstention, d'adopter le budget primitif 2017 relatif au service Eau et Assainissement qui en découle, équilibré en recettes et dépenses à :

- 2 075 551,69 euros en section de fonctionnement
- 768 647,11 euros en section d'investissement

2017.04.23 : Budget Eau et Assainissement : Etude diagnostic du système d'eau potable – demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie relative au démontage des pompes du captage Route de Oisemont

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

	Montant	Subvention Agence de l'eau Artois Picardie (70%)	Reste à charge de la commune
Dépose des pompes	6 560,00 € HT	4 592,00 € HT	1 968,00 € HT
TOTAL	6 560,00 € HT	4 592,00 € HT	1 968,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention:

- VALIDE le plan de financement proposé ci-dessus,
- DECLARE que ces travaux seront inscrits au Budget annexe,
- DECIDE de solliciter une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la dépose des pompes du captage situé Route de Oisemont.

2017.04.24 : Budget Eau et Assainissement : Mise à jour du plan d'épandage – demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

	Montant	Subvention Agence de l'eau Artois Picardie (50%)	Reste à charge de la commune
Etude d'actualisation et d'extension du plan d'épandage	12 182,20€ HT	6 091,10 € HT	6 091,10 € HT
TOTAL	12 182,20 € HT	6 091,10 € HT	6 091,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention:

- VALIDE le plan de financement proposé ci-dessus,
- DECLARE que ces travaux seront inscrits au Budget annexe,
- DECIDE de solliciter une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la mise à jour du plan d'épandage de la station d'épuration comprenant l'actualisation et l'extension de celui-ci.

2017.04.25 : Budget Eau et Assainissement : Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2017,

DECIDE par 14 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (*M. Thierry FORMET, Mme Marie-Hélène BOIGNET et M. Philippe DAMONNEVILLE*), d'adopter le budget primitif 2017 relatif au service Eau et Assainissement qui en découle, équilibré en recettes et dépenses à :

- 527 794,00 euros en section de fonctionnement
- 359 999,27 euros en section d'investissement

Le Maire,

Albert NOBLESSE

Compte rendu sommaire affiché le 5 mai 2017

